

Vacances Automne 2022



du 24 octobre au 4 novembre

Horaires d'accueil : 8h -18h

3 - 17 ans

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE **OISEMONT**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

06 79 75 14 43

Feuillet d'inscription - Oisemont / Vacances d'automne 2022

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs
pour le 7 octobre 2022, date limite, sous réserve de places disponibles.

directeur.alsh.oisemont@cc2so.fr

Inscription en présentiel sur la structure d'accueil le mardi 27 septembre aux heures d'ouverture
du périscolaire du soir et le samedi 1^{er} octobre de 9h30 à 11h30.

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

	Inscription à la semaine	Repas midi
Lundi 24 octobre		
Mardi 25 octobre		
Mercredi 26 octobre		
Jeudi 27 octobre		
Vendredi 28 octobre		
Lundi 31 octobre		
Mardi 1 ^{er} novembre		Férié
Mercredi 2 novembre		
Jeudi 3 novembre		
Vendredi 4 novembre		

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

TARIFS - Oisemont / Vacances d'automne 2022

Inscription à la semaine - Repas : 2€ par jour

Enfant résidant du territoire de la CC2SO

Quotien Familial	Tarif à la semaine (hors repas)	Tarif à la semaine (hors repas) pour les familles bénéficiaires CAF
QF de 0 à 750 €	31 €	17 €
QF entre 751 et 800 €	33 €	19 €
QF de 801 € ou plus	35 €	

Enfant résidant HORS territoire de la CC2SO

Quotien Familial	Tarif à la semaine (hors repas)	Tarif à la semaine (hors repas) pour les familles bénéficiaires CAF
QF de 0 à 750 €	41 €	27 €
QF entre 751 et 800 €	43 €	29 €
QF de 801 € ou plus	45 €	

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férié, le tarif semaine sera proratisé. 3€ par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires C.A.F. dont le Quotient Familial est inférieur à 901 en octobre 2021.



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants